

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL : 19 JUIN 2024 à 20H
A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES

Date de convocation : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 9

Etaient présents . Robert BIAGI, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Anthony NORBERT, Fanny OLLIVRY, Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Cyrille MARTINEAU qui a donné pouvoir à Katia DUMARTIN, Pascale HUET qui a donné pouvoir à Robert BIAGI, Elisabeth LALANDE, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : Julien HANNOIR, Laurent POISSONNEAU

Secrétaire de séance : Katia DUMARTIN

Date de publication : 20 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : /*
- *Transformation d'une maison en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et bureaux : autorisation de signature des marchés*
- *Enfance/Jeunesse :*
 - *Tarifification : restaurant scolaire / accueil périscolaire / TAP / ALSH*
 - *Tarifification : camps / séjours / journées thématiques*
- *Informations diverses*

DEL-202442

TRANSFORMATION D'UNE MAISON EN UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) ET BUREAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

M. le Maire informe l'assemblée d'une consultation, sous la forme de la procédure adaptée, pour les travaux de transformation d'une maison en une maison d'assistantes maternelles (MAM) et bureaux.

Il ajoute qu'après vérification des propositions et au vu des critères économiques et techniques, et du classement des offres, il apparaît que les offres suivantes sont les plus avantageuses :

Lots	Corps d'état	Entreprises	Option HT	Montant HT
1	VRD	LE BIHAN BATIMENT		12 750,00 €
2	Gros-œuvre – ravalement	LE BIHAN BATIMENT		31 600,00 €
3	Charpente bois – murs ossatures bois – bardage bois	MELLIER		8 776,87 €
4	Couverture –zinguerie	AICP DESNOES		5 597,00 €
5	Menuiseries extérieures	ATELIER CELESTE PES	1 861,65 €	26 954,17 €
6	Menuiseries intérieures	MENUISERIE DE L'AUBANCE		18 202,97 €
7	Doublages –cloisons sèches – isolation – faux-plafonds - faïences	ACR		51 125,64 €

8	Peinture – sols collés PVC	TDF SASU		29 870,77 €
9	Espaces verts – clôtures	CLOUET PAYSAGE		9 079,22 €
10	Plomberie – climatisation – ventilation	DIONNEAU		40 300,26 €
11	Electricité courants forts et faibles	ATEBI		48 856,49 €
		Montant total HT	1 861,65 €	283 113,39 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour), décide :

- de retenir les entreprises ci-dessus présentées ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents relatifs à ce dossier.

DEL-202443

ENFANCE / JEUNESSE : TARIFICATION : RESTAURANT SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / TAP / ALSH

Vu la délibération n°202333 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la tarification pour les services enfance : tarifs pour le restaurant scolaire, accueil périscolaire, TAP et ALSH ;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs ;

Il est rappelé les tranches tarifaires, basées sur le quotient familial QF :

Tranches	QF
T1	0 à 600
T2	601 à 900
T3	901 à 1200
T4	1201 à 1500
T5	1501 et plus

Mme Katia DUMARTIN, adjointe déléguée à l'Enfance/Jeunesse, propose les tarifs suivants :

Restaurant scolaire

Restaurant scolaire	En période scolaire		Hors période scolaire		Enfant présent non inscrit (tous tarifs)	Majoration 2 € par repas
	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +		
T1	1,00	1,00	2,66	2,66		
T2	1,00	1,00	2,66	2,66		
T3	3,19	2,71	3,19	2,71		
T4	4,26	3,62	4,26	3,62		
T5	4,90	4,17	4,90	4,17		

Enseignant	6,93
Agent communal	6,93
Stagiaire ou volontaire	3,73
Autre	6,93

Accueil périscolaire

L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin et soir) est tarifé à la demi-heure.

Tranches	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	0,43	0,36
T2	0,43	0,36
T3	0,85	0,73
T4	0,85	0,73
T5	0,85	0,73

En cas de départ au-delà de l'heure de fermeture prévue (18h30), une majoration de 2 € par famille sera appliquée pour toutes les tranches.

TAP

L'accueil des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est tarifé à la séance.

Tranches	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	0,85	0,73
T2	0,85	0,73
T3	1,71	1,45
T4	1,71	1,45
T5	1,71	1,45

- La présence d'un enfant non inscrit est tarifée à 5 € la séance pour toutes les tranches.
- Si l'activité de TAP ne peut être assurée, par exemple du fait de l'absence exceptionnelle d'un animateur, la séance est alors considérée comme un temps d'accueil périscolaire et tarifée comme telle à la demi-heure.

ALSH

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est tarifé à la demi-journée et de façon identique le mercredi après-midi et pendant les périodes de congés scolaires. La présence en journée entière donne lieu à la facturation de deux demi-journées.

Tranches	Résidant commune		Résidant hors commune	
	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	1,81	1,55	2,34	2,00
T2	2,78	2,35	3,52	3,00
T3	3,73	3,17	4,69	3,98
T4	4,69	3,98	5,87	4,99
T5	5,65	4,80	7,03	5,98

Veillées (par personne)	
Avec repas	3,20 €
Sans repas	2,13 €

La restauration est tarifée indépendamment et en sus, dans les mêmes conditions que pendant les périodes scolaires.

L'accueil payant de l'ALSH (7h30-9h00 et 17h30-18h30), est tarifé selon les conditions tarifaires de l'Accueil périscolaire.

En cas de départ au-delà de l'heure de fermeture prévue (18h30), une majoration de 2 € par famille sera appliquée pour toutes les tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour),

- Décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.

DEL-202444

ENFANCE / JEUNESSE : TARIFICATION : CAMPS /SEJOURS / JOURNÉES THÉMATIQUES

Vu la délibération n° 202334 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative aux tarifs des journées thématiques ;

Vu la délibération n° 202326 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 relative aux tarifs des camps et des séjours ;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs ;

Mme Katia DUMARTIN, adjointe déléguée à l'Enfance/Jeunesse, propose les tarifs suivants :

Camps et séjours

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	16.64 €	21.63 €
de 601 à 900	19.66 €	25.55 €
de 901 à 1200	23.82 €	30.96 €
de 1201 à 1500	26.94 €	35.02 €
1501 et plus	29.64 €	38.53 €

Versement d'arrhes

A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût du camp ou du séjour

Journées thématiques

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	11.86 €	15.41 €
de 601 à 900	15.29 €	19.87 €
de 901 à 1200	19.66 €	25.55 €
de 1201 à 1500	22.36 €	29.07 €
1501 et plus	25.22 €	32.79 €

- Accueil du matin de 7h30 à 9h et du soir de 17h30 à 18h30 = tarif à la ½ heure en application de la délibération fixant les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir
- Repas non fourni
- Versement d'arrhes : A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total des journées thématiques

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour),

- décide de fixer les tarifs, ci-dessus, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 20 juin 2024


Le Maire,
Robert BIAGI

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Soulainnes-sur-Aubance. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE' around the perimeter and '49110' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.